



COMPTE-RENDU



VISITE DU QUARTIER DES PROVENCEAUX

DU 11 FÉVRIER 2023

LES ÉLUS ET LES SERVICES DE LA VILLE À VOTRE ÉCOUTE :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Laurent Roussel**, adjoint en charge des finances et du patrimoine,
- **Thibault Fline**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **Francine Bollet**, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Fanny Malvezin**, conseillère municipale en charge des partenariats, du mécénat et du tourisme,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Odile Jacquin**, conseillère municipale déléguée aux affaires patriotiques, militaires et à la mémoire,
- **Carole Guernalec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Hélène Maggiori**, conseillère municipale déléguée à la forêt et à la candidature du Domaine de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'Unesco,
- **Dominique Lecerf**, conseiller municipal,
- **Gwenaëlle Pitrey**, directrice générale des services de la Ville,
- **Anne Ceconello**, directrice du pôle Patrimoine, Environnement, et Aménagement Durable,
- **Alexandre Battaglia**, brigadier chef principal de la police municipale,

Le point de rendez-vous a été donné à la future place Nadia Boulanger, au carrefour des rues des Provenceaux et Pierre-Charles Comte.

I. LES PROJETS SUR LE QUARTIER DES PROVENCEAUX :



• **Projet de la Société Économique Mixte (SEM) du Pays de Fontainebleau concernant l'ancien magasin de meubles « Le Bûcheron »**

→ Sur l'absence de places de stationnement :

Il n'y a pas de nouvelles places de stationnement prévues. Cependant cet espace de co-working aura vocation à s'adresser aux Belfontains. Une mobilité douce sera sans doute privilégiée pour se rendre sur ce site.

→ Sur une éventuelle démolition ou modification du bâtiment :

Le bâtiment sera conservé. Il sera réhaussé de deux étages dont une terrasse pour atteindre le même niveau que l'immeuble attenant.

• Problèmes de stationnement dans le quartier (en partie à cause de la proximité de la gare)

- Face à cette situation, notamment due à la présence de nombreuses « voitures ventouses », la possibilité d'un stationnement payant dans le quartier est évoquée par les riverains. M. le Maire confirme que cette possibilité est envisageable. Les riverains bénéficieraient alors d'un abonnement à 18€ par mois en zone verte.
- Une consultation va prochainement être proposée à tous les riverains afin de leur soumettre un questionnaire sur la mise en place d'un stationnement payant. La Ville respectera l'avis majoritaire et précise que cette initiative ne peut garantir des places de stationnement à chaque riverain.
- La Police municipale sera attentive pour verbaliser le stationnement gênant devant les sorties de véhicules.
- Les habitants du quartier souhaitent également une plus grande attention auprès des garages transformés sans autorisation.

• L'hypothétique projet immobilier du Patton

- Une annonce immobilière sur un site internet spécialisé laisse supposer une possible destruction du restaurant du Patton pour laisser place à un ensemble de logements.
- Le Maire assure que l'identité du quartier serait protégée quelle que soit l'issue de la vente et que le Patton ne serait pas détruit. Par ailleurs, aucun promoteur n'a approché la Mairie à ce jour pour un éventuel projet.
- La Ville étant dans un périmètre de Site Patrimonial Remarquable (SPR), un tel projet immobilier serait soumis à un avis conforme et à un permis de démolir validé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

***Depuis la visite de quartier, Le Maire a pris contact avec le propriétaire qui confirme qu'il ne souhaite pas vendre son bien.**

• Construction de pavillons rue de la République

- M. le Maire expose la situation.
- Il existe 4 lots :
- 3 lots pour 1 maison chacun
 - 1 lot (lot 4) pour 4 maisons ou 1 petit collectif

Demandes de permis de construire reçues à ce jour :

- PC accordé pour 1 maison familiale sur le lot 3,
- PC en cours d'instruction pour 1 maison familiale sur le lot 1. Celui-ci ne sera pas accepté.

Il n'est plus du tout question d'envisager la construction des grands logements collectifs sur ce terrain. La règle du PLU est de 2 places de stationnement par logement. Dans le cas d'une maison individuelle ces places, dont 1 couverte, doivent être sur la parcelle.



2. QUESTIONS / RÉPONSES / REMARQUES

• VOIRIE

→ Certains riverains souhaitent savoir si les câbles électriques aériens seront enterrés prochainement ?

Le Maire explique que ce type de chantier est entrepris en parallèle d'une réfection des routes et/ou des réseaux souterrains (opération coûteuse). Il n'y a à priori pas de projet de ce type à court terme dans ce quartier.

→ Demande d'ajouts de barrières devant la sortie du Parc côté rue de la Treille pour sécuriser la sortie.

Il n'y a pas de place suffisante sur le domaine public. Les services de la Ville vont s'adresser au Château pour envisager un dispositif à l'intérieur du parc.

→ Est-il possible de passer la limitation à 20km/h dans la rue de la Treille et d'y peindre des marquages au sol ?

C'est une zone qui restera à 30km/h. Des marquages peuvent être ajoutés.

→ Les vélos ne respectent pas les priorités, notamment aux croisements rue des Provenceaux.

La police municipale précise qu'après plusieurs opérations de sensibilisation, les agents ne font plus de pédagogie mais verbalisent les comportements dangereux.

→ Le panneau « voie sans issue » au bout de la rue des Provenceaux est trop petit et trop éloigné, les automobilistes s'engagent donc souvent. Les riverains demandent s'il est possible d'installer un panneau plus grand ?

Cette situation va être étudiée par les services de la Ville.

→ **Rue Saint-Saëns : les riverains demandent s'il est possible d'instaurer un stationnement sur les 2 côtés de la route. La largeur du trottoir permettrait-elle de stationner les véhicules à cheval sur la voie ?**

Non, car le trottoir n'est pas assez large et la voiture stationnée gênera ensuite sur la chaussée.

→ **Etat de la peinture du square Padeloup.**

Les grilles seront repeintes lorsque la plaque indiquant le nouveau nom du square sera apposée (« Square Pablo Picasso »).

→ **Demande de dératissage rue François Millet.**

La demande est transmise à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau pour une prise en compte dans la prochaine campagne. Pour information, il y a 4 campagnes par an.

→ **Signalements de stationnement abusif des vélos cargos sur les trottoirs.**

Un courrier à l'attention de ces usagers est prévu pour les inviter à rentrer leurs véhicules. En cas de non-respect, une verbalisation sera engagée.

PROPRETÉ

→ **Présence de poubelles de façon permanente sur certains trottoirs (cependant plusieurs maisons n'ont ni cours ni jardin).**

La police municipale va effectuer des rondes et verbaliser les riverains qui ne rentrent pas leurs poubelles.

→ **Pourquoi les distributeurs canins ont été enlevés ?**

Ils étaient systématiquement vidés par des personnes mal intentionnées. La Ville souhaite que chaque propriétaire de chiens se responsabilise.

→ **Demande pour l'installation de mobilier au pied du poteau électrique angle Provenceaux/Pierre Charles Comte pour empêcher la présence permanente d'une poubelle d'un voisin indélicat. La présence de cette poubelle abîme indirectement la façade en raison des nombreuses manipulations par les éboueurs qui « frottent » le mur.**

Les services de la Ville étudient la faisabilité technique de cette demande.

URBANISME

→ **L'habitation rue Jacob Petit n'est pas terminée et comporte plusieurs malfaçons : bardage bois, gouttière, bâches visibles, bloc climatiseur sur le toit.**

Toutes les mesures de rappel à la loi et aux règlements seront actionnées afin de faire terminer les travaux conformément au PC délivré.

COLLÈGE LUCIEN CEZARD

→ **Plusieurs dysfonctionnements sont identifiés par les riverains :**

- **Le stationnement des bus scolaires rue Aristide Briand semble insuffisant pour le flux actuel de bus. Un riverain fait savoir qu'il n'existe que 3 emplacements pour 4 bus aujourd'hui ;**

- **La sonnerie fonctionne pendant les vacances scolaires tout comme les lumières qui restent allumées.**

Les services de la Ville vont se rapprocher du Département pour régler ces gênes.

3. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à **maire@fontainebleau.fr**. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute.

N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à **assistante.elus@fontainebleau.fr**.

Hôtel de Ville
40 rue Grande
77300 Fontainebleau